

3V PROD
Société par actions simplifiée
Au capital social de 10 000 euros
Siège social : 42, rue de Fouilloux
53240 SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX
Siège de la liquidation : 42, rue de Fouilloux
53240 SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX
RCS LAVAL N°811 802 719

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ ;
Le 31 décembre ;

Madame Valérie CHARRIEAU-KHALILI, demeurant 42, rue de Fouilloux 53240 SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX ;

Propriétaire de la totalité des MILLE (1 000) actions de DIX (10) euros chacune, composant le capital social de la Société « 3V PROD ».

Associée Unique et liquidatrice de la Société « 3VPROD »,

Déclarant avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et pouvant ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales.

A pris les décisions suivantes :

- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DECISION N°1

Madame Valérie CHARRIEAU-KHALILI, Associée Unique et liquidatrice de la société « 3V PROD » en liquidation, constate et approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'elle a réalisée en sa qualité de liquidatrice de la Société, ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de **MILLE SIX CENT QUARANTE EUROS ET TRENTE-NEUF CENTIMES** (1 640.39€).

DECISION N°2

Après avoir pris connaissance du bilan de liquidation arrêté au 31 décembre 2024, à savoir :

ACTIF (en euros)		PASSIF (en euros)	
Capital souscrit non appelé	0,00	Capital social	10 000,00
Immobilisation incorporelle	0,00	Réserve légale	1 000,00
Immobilisation corporelle	0,00	Réserves autres	4 825,29
Immobilisation financière	0,00	Report à nouveau	-17 614,68
		Résultat de l'exercice	- 1 640,39
Total actif immobilisé	0,00	Total des capitaux propres	-3 429,78
Autres créances	0,00	Dettes financières	82,69
Valeurs mobilières	0,00	Fournisseurs	0,00

VCK

Disponibilités	1 313,16	Dettes fiscales et sociales	0,00
		Autres dettes	4 660.25
Actif circulant	1 313.16	Dettes d'exploitation	0,00
Total Actif	1 313,16	Total Passif	1 313,16

L'associé unique constate que :

- L'actif social s'élève à : 1 313.16 euros
- Le passif exigible s'élève à : 4 742.94 euros
- Le passif net ressort à : - 3 429.78 euros
- Capital social - 10 000,00 euros

Mali de liquidation : -13 429.78 euros

Madame Valérie CHARRIEAU-KHALILI, Associée Unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif, décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué.

Madame Valérie CHARRIEAU-KHALILI, Associée Unique, accepte expressément l'imputation à due concurrence dudit solde négatif sur le compte courant ouvert à son nom dans les livres de la Société.

DECISION N°3

En conséquence, Madame Valérie CHARRIEAU-KHALILI donne quitus de sa gestion au liquidateur et le décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société « 3V PROD » dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

DECISION N°4

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Valérie CHARRIEAU-KHALILI

